

L'inégalité du patrimoine selon la province

Raj K. Chawla

Le présent article est une adaptation d'un exposé intitulé *Interprovincial wealth inequality in Canada*, qui a été présenté lors de la 28^e Conférence générale de l'Association internationale de recherches sur le revenu et la fortune, tenue à Cork, en Irlande, du 23 au 27 août 2004.

Le revenu est un indicateur important du bien-être économique des familles. Cependant, il ne mesure que les rentrées de fonds à court terme qui influent sur la consommation et l'épargne courantes. Le patrimoine (ou richesse), d'autre part, mesure le surplus qu'accumulent les familles et fournit donc un meilleur indicateur du bien-être à long terme. Le patrimoine peut servir à des objectifs à long terme tels que la retraite, mais peut également permettre aux familles de faire face à une interruption du revenu ou à des dépenses imprévues.

Une multitude d'enquêtes et de documents administratifs portent sur le revenu. Le patrimoine, par contre, a fait l'objet de peu d'études parce qu'il est beaucoup plus difficile à mesurer (voir *Source des données et définitions*).

Le patrimoine est formé de plusieurs composantes, certaines pouvant être mesurées plus facilement que d'autres. Ces composantes sont divisées en deux groupes principaux : les composantes négociables, qui peuvent être vendues ou transférées, et les composantes non négociables, qui n'ont de valeur que pour les personnes qui les détiennent. Certains actifs négociables comme les comptes d'épargne, les régimes d'épargne à impôt différé, les actions, les obligations et les fonds communs de placement sont facilement mesurables. D'autres, tels les biens immobiliers, les biens durables ou la valeur nette d'une entreprise, font rarement l'objet de transactions et leur valeur doit donc être esti-

mée. Un régime de pension d'employeur constitue le principal avoir non négociable. Les employés ou leurs survivants peuvent toucher des prestations selon les modalités du régime, mais la valeur courante de ce dernier n'est pas un produit échangeable et son estimation est complexe. Une fois tous les actifs évalués et additionnés, on doit soustraire la dette pour finalement déterminer le patrimoine ou la richesse.

Le présent article porte sur les niveaux et les composantes de l'inégalité du patrimoine au Canada. Alors que plusieurs études ont traité en détail des répercussions de la diversité régionale sur la répartition du revenu (Alasia, 2003; Finnie, 1998; Melvin, 1987; Wilkinson et coll., 2003; Beach, 1996), cet article met plutôt l'accent sur la variation de la répartition du patrimoine sur le plan provincial. Bien qu'elle soit certainement liée aux variations du revenu dans l'ensemble du pays, l'inégalité du patrimoine découle aussi des composantes mêmes du patrimoine : forte valeur des propriétés résidentielles en Colombie-Britannique, taux élevés des actifs agricoles dans les Prairies, avoirs de retraite supérieurs en Ontario, etc. On se sert d'une technique de décomposition multiniveau pour séparer les différents effets. Cette technique souligne certains aspects de la répartition du patrimoine qui sont relativement uniformes dans l'ensemble du pays et d'autres qui sont propres à certaines provinces ou à certaines familles.

Deux familles sur dix n'ont pratiquement pas de patrimoine

Puisque le revenu et le patrimoine vont de pair, on pourrait s'attendre à ce que les familles dont le revenu est supérieur détiennent un patrimoine plus important¹. En effet, plusieurs ressemblances émergent lorsqu'on observe la répartition provinciale du patrimoine familial selon les déciles du revenu avant impôt (tableau 1)². D'abord, les familles situées dans le décile inférieur avaient un patrimoine négatif. Ces familles avaient plus de dettes que d'actifs; c'était le cas des jeunes familles ou des familles âgées à faible revenu, ou encore des

Raj K. Chawla est au service de la Division de l'analyse des enquêtes auprès des ménages et sur le travail. On peut le joindre au (613) 951-6901 ou à perspective@statcan.ca.

Tableau 1 : Patrimoine familial selon le décile de revenu

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
	%										
Total	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Inférieur	-0,3	-1,2	-0,3	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,2	-0,2
Deuxième	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,1
Troisième	0,8	1,5	0,8	1,3	1,1	0,7	0,9	1,1	1,2	0,9	0,5
Quatrième	2,0	2,9	1,9	2,8	2,4	1,8	2,1	2,4	2,5	2,1	1,5
Cinquième	3,4	4,3	3,5	4,5	3,9	3,2	3,8	4,0	4,4	3,6	3,1
Sixième	5,5	6,0	5,3	6,6	5,6	5,1	5,8	6,3	6,5	5,4	5,5
Septième	8,1	8,5	7,9	9,3	7,9	7,9	8,6	8,9	9,0	7,6	8,2
Huitième	12,1	11,6	12,5	13,7	11,8	11,5	12,9	12,4	13,3	10,8	12,2
Neuvième	18,8	17,7	19,9	19,7	18,7	18,3	19,1	18,6	20,1	17,3	18,3
Supérieur	49,4	48,5	48,3	42,0	48,8	51,6	46,8	46,2	43,0	52,3	50,8
	\$										
Patrimoine moyen											
Décile inférieur	-6 700	-15 100	-5 900	-4 300	-6 900	-9 300	-6 200	-5 500	-6 200	-4 300	-7 600
Décile supérieur	1 320 900	611 500	1 029 300	845 900	846 000	1 184 800	1 386 700	1 084 100	1 067 000	1 422 800	1 542 600
	%										
Revenu moyen											
Décile inférieur	6 200	6 900	8 000	6 300	6 900	5 700	7 600	7 600	5 000	6 200	4 000
Décile supérieur	151 200	115 000	121 500	119 000	106 200	137 000	163 500	134 100	126 300	172 700	146 300
	%										
Familles	100,0	1,6	0,4	3,1	2,5	25,5	36,7	3,7	3,3	9,5	13,8
Patrimoine total	100,0	0,8	0,4	2,3	1,8	21,0	40,6	3,1	3,2	10,3	16,5
Revenu total	100,0	1,3	0,4	2,6	2,0	23,0	40,9	3,4	2,9	10,2	13,5
	\$										
Patrimoine moyen	249 300	125 400	214 400	182 200	179 400	205 200	276 200	212 100	242 700	272 100	298 100
Patrimoine médian	109 200	65 300	90 500	100 300	84 900	79 500	132 900	106 500	131 400	122 000	127 200
Revenu moyen	49 800	39 600	42 000	41 400	40 500	44 800	55 400	46 100	43 200	53 700	48 600
Revenu médian	39 600	32 300	33 000	34 000	32 300	35 300	45 100	37 300	34 400	43 500	40 100
	T de Theil (total)										
Patrimoine	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
Revenu avant impôt	0,314	0,266	0,269	0,272	0,240	0,334	0,301	0,283	0,277	0,325	0,308

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

familles qui possédaient une entreprise dont le revenu net était négatif³. Les familles qui se situaient dans les deux déciles inférieurs ne détenaient pratiquement aucun patrimoine.

En deuxième lieu, comme on pouvait s'y attendre, la part du patrimoine détenue par les familles augmentait à mesure que ces dernières progressaient dans l'échelle des revenus. Les familles qui se situaient dans les troisième et quatrième déciles pris ensemble détenaient de 2 % à 4 % du patrimoine total; celles qui se

situaient dans le décile supérieur en détenaient la plus grande part, allant de 42 % en Nouvelle-Écosse à 52 % en Alberta.

Dans sept provinces, les familles faisant partie du décile de revenu supérieur avaient un patrimoine moyen de plus d'un million de dollars (le plus élevé correspondant à 1,5 million de dollars en Colombie-Britannique). La Colombie-Britannique enregistrait le plus grand écart du patrimoine moyen entre les déciles supérieur et inférieur (1,6 million de dollars), soit envi-

ron 2,5 fois celui de Terre-Neuve-et-Labrador. D'autre part, l'écart du revenu moyen était beaucoup plus petit, variant entre 166 000 \$ en Alberta et 108 000 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador. Par conséquent, le revenu est réparti plus également que le patrimoine.

L'indice T de Theil permet de mesurer l'inégalité et de décomposer l'inégalité totale « entre les groupes » (par exemple, les provinces) et « dans les groupes ». Il montre que l'inégalité du revenu se situait entre 32 % et 42 % de l'inégalité du patrimoine⁴. Le patrimoine était réparti beaucoup plus inégalement dans les familles de l'Alberta, de la Colombie-Britannique et du Québec que dans celles de l'Ontario. La Nouvelle-Écosse montrait la répartition la plus égale⁵.

L'inégalité totale du patrimoine : les différences interprovinciales comptent peu

On observe que 98 % de l'inégalité totale du patrimoine au Canada était attribuable à l'inégalité au sein même des provinces. Les facteurs ayant une incidence sur l'inégalité du patrimoine familial dans les provinces comprennent l'accèsion à la propriété, la valeur nette de l'entreprise, les éléments de l'actif financier, les

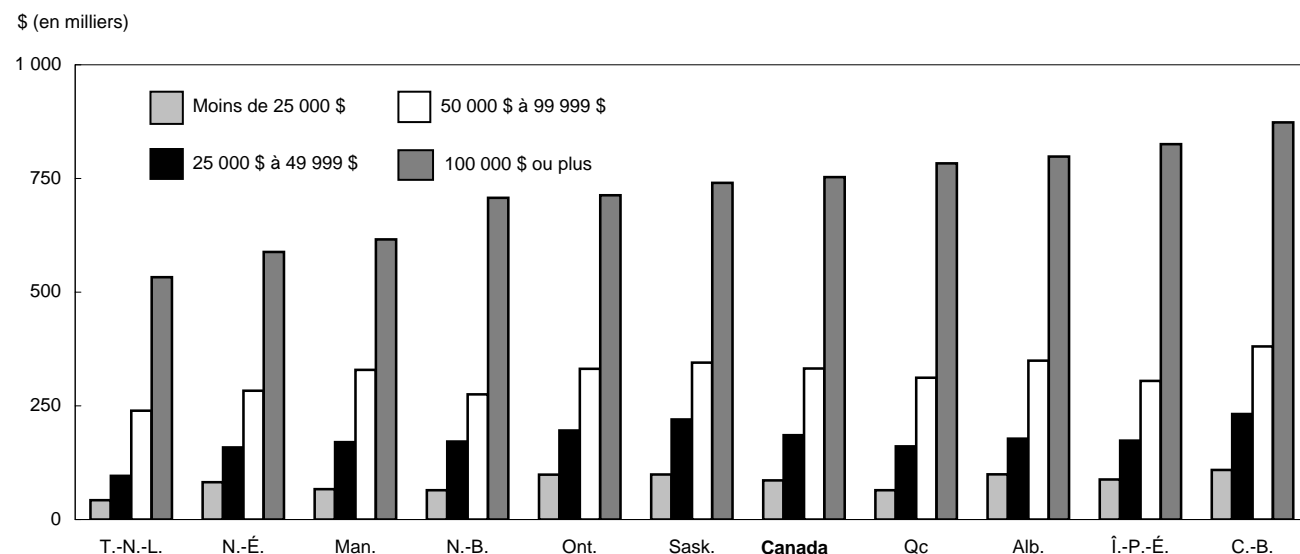
épargnes faisant partie d'un régime de pension d'employeur, la dette hypothécaire et celle à la consommation.

L'Ontario, qui constituait 37 % de toutes les familles et 41 % du patrimoine familial total, représentait 41 % de l'inégalité totale du patrimoine, suivi de la Colombie-Britannique (14 % des familles et 16 % du patrimoine) à 22 %. La part du Québec était de 17 % et celle de l'Alberta, de 13 %. Ces quatre provinces, qui correspondaient à 85 % de l'ensemble des familles et à 88 % du patrimoine familial total, se partageaient 93 % de l'inégalité globale du patrimoine.

L'inégalité du patrimoine selon les caractéristiques des familles

Outre les actifs financiers et la valeur nette de l'entreprise, les différences relatives au revenu et à l'accèsion à la propriété contribuent à l'inégalité du patrimoine familial. Comme on l'a mentionné précédemment, le revenu et le patrimoine sont étroitement liés. Ainsi, toute variation du revenu familial engendrera vraisemblablement une variation du patrimoine, autant entre les groupes de revenu qu'à l'intérieur même de ces groupes (tableau 1)⁶.

Graphique : Peu importe le revenu, les familles de la Colombie-Britannique avaient le patrimoine moyen le plus élevé.



Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

L'inégalité du patrimoine selon la province

Par exemple, l'écart du patrimoine moyen entre les familles dont le revenu était inférieur à 25 000 \$ et celles qui touchaient 100 000 \$ ou plus était de 491 000 \$ à Terre-Neuve-et-Labrador (le patrimoine moyen le plus faible), comparativement à 764 000 \$ en Colombie-Britannique (le plus élevé). D'autre part, l'intervalle du patrimoine moyen entre les provinces au sein des groupes de revenu était de 67 000 \$ pour les familles ayant un revenu inférieur à 25 000 \$ et de 340 000 \$ pour celles ayant un revenu de 100 000 \$ ou plus (graphique).

Ces intervalles à l'intérieur des groupes de revenu montrent que le patrimoine familial observé d'une province à l'autre dépend non seulement du revenu, mais aussi d'autres facteurs tels que l'accession à la propriété, le type de famille et la période de la vie. Dans les provinces, par exemple, de 20 % à 34 % de l'inégalité du patrimoine s'expliquait par les différences entre les groupes de revenu, et de 16 % à 38 %, par les différences entre les modes d'occupation du logement (locataire, propriétaire d'une maison payant une hypothèque, propriétaire d'une maison ne payant

pas d'hypothèque) (tableau 2). Le revenu et le mode d'occupation du logement donnaient relativement plus d'indications sur l'inégalité que les autres caractéristiques comme la propriété d'une entreprise, l'âge du principal soutien économique (utilisé comme substitut de la période de la vie) ou la participation à un régime de pension d'employeur.

Cependant, la corrélation étroite entre le revenu familial, le mode d'occupation du logement, l'âge du principal soutien économique, la propriété d'une entreprise et la participation à un régime de pension d'employeur fait en sorte qu'on ne peut additionner la capacité explicative de chacune de ces caractéristiques pour calculer le coefficient d'inégalité totale. Afin de contrer cette multicollinéarité, il faut recalculer la capacité explicative entre les groupes et au sein de ces derniers en classant les données selon ces caractéristiques prises ensemble. La capacité explicative globale entre les groupes qui en résulte est ensuite divisée selon chacune des caractéristiques prises en compte. Pour préserver la fiabilité statistique des données, seul un certain nombre de caractéristiques peuvent être considérées à la

Tableau 2 : Inégalité du patrimoine selon certaines caractéristiques des familles*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale (T de Theil)	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
Revenu avant impôt						%					
Entre les groupes	23,4	34,3	27,7	23,8	23,7	29,2	21,2	26,4	23,5	20,4	19,8
Dans les groupes	76,6	65,7	72,3	76,2	76,3	70,8	78,8	73,6	76,5	79,6	80,2
Mode d'occupation du logement											
Entre les groupes	29,0	15,9	35,2	17,1	21,8	27,4	37,5	30,0	29,8	19,6	30,5
Dans les groupes	71,0	84,1	64,8	82,9	78,2	72,6	62,5	70,0	70,2	80,4	69,5
Âge du principal soutien économique											
Entre les groupes	10,5	6,5	8,3	11,7	10,7	11,7	13,0	6,5	8,4	5,0	11,9
Dans les groupes	89,5	93,5	91,7	88,3	89,3	88,3	87,0	93,5	91,6	95,0	88,1
Régime de pension d'employeur											
Entre les groupes	4,2	11,4	5,0	10,2	10,1	4,5	6,1	2,3	2,3	3,6	1,1
Dans les groupes	95,8	88,6	95,0	89,8	89,9	95,5	93,9	97,7	97,7	96,4	98,9
Propriété d'une entreprise											
Entre les groupes	10,5	6,5	16,1	7,8	18,7	13,8	6,6	9,6	14,1	16,8	9,8
Dans les groupes	89,5	93,5	83,9	92,2	81,3	86,2	93,4	90,4	85,9	83,2	90,2

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

fois. Les paragraphes suivants portent sur le revenu, le mode d'occupation du logement et la propriété d'une entreprise⁷.

L'accession à la propriété : principal facteur de l'inégalité du patrimoine

Plus de la moitié (53 %) de l'inégalité du patrimoine en Ontario s'expliquait par l'inégalité entre les groupes, et le reste (47 %), par l'inégalité dans les groupes (tableau 3). La capacité explicative globale de 53 % pourrait être ventilée comme suit : 15 % pour ce qui est du revenu, 28 % en ce qui a trait au mode d'occupation du logement, 4 % en faveur de la propriété d'une entreprise et 6 % à une interaction entre eux. Cette décomposition montre que la variation du patrimoine selon le mode d'occupation du logement expliquait davantage l'inégalité du patrimoine dans cette province que la variabilité selon le groupe de revenu. Il en allait de même à l'Île-du-Prince-Édouard, en Nouvelle-Écosse, au Manitoba, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique.

La variation selon le mode d'occupation peut être attribuée non seulement aux taux d'accession à la propriété, mais aussi aux différences entre le patrimoine des locataires, des propriétaires ne payant pas d'hypothèque et de ceux qui en remboursent une. Le patrimoine des propriétaires peut, en retour, être influencé par la valeur locale des biens immobiliers. À Terre-Neuve-et-Labrador, au Nouveau-Brunswick, au Québec et en Alberta, les différences relatives au patrimoine selon le groupe de revenu étaient plus importantes que le mode d'occupation du logement. La

propriété d'une entreprise gardait la troisième position, avec une capacité explicative relativement plus élevée pour les familles de l'Alberta et de l'Île-du-Prince-Édouard.

Après avoir ordonné les caractéristiques des familles affectant l'inégalité du patrimoine d'une province à l'autre, une question reste sans réponse : comment l'inégalité totale du patrimoine est-elle répartie selon le niveau de ces caractéristiques? Par exemple, au Québec, le revenu permet d'expliquer davantage l'inégalité du patrimoine que le mode d'occupation du logement. Est-ce que le patrimoine des familles dans les différentes strates de revenu contribuait également à cette inégalité? En fait, la variation du patrimoine chez les familles dont le revenu était inférieur à 25 000 \$ représentait moins de 1 % de l'inégalité du patrimoine au Québec, comparativement à 44 % chez celles dont le revenu se situait entre 50 000 \$ et 99 999 \$, et à 45 % chez celles qui avaient un revenu de 100 000 \$ et plus (tableau 4). Les proportions correspondantes en Alberta étaient de 1 %, de 49 % et de 46 %. Plus de la moitié de l'inégalité du patrimoine en Ontario et en Colombie-Britannique était attribuable aux familles dont le revenu s'élevait à 100 000 \$ et plus.

Les familles qui étaient locataires constituaient une part relative infime de l'inégalité totale du patrimoine sur le plan provincial, tandis que la plus grande part revenait aux familles vivant dans une maison libre d'hypothèque. De même, les familles dont le principal soutien économique était âgé de 45 à 64 ans détenaient la plus grande part de l'inégalité, allant de 72 % à 35 % dans huit provinces. Les deux provinces qui montraient un

Tableau 3 : Décomposition de l'inégalité du patrimoine*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale (T de Theil)	0,865	0,748	0,755	0,634	0,767	0,918	0,761	0,826	0,647	0,990	0,984
						%					
Entre les groupes	49,0	49,2	65,9	41,8	51,0	54,7	52,8	53,4	54,2	45,6	51,5
Revenu	18,0	46,5	17,8	10,4	20,7	21,3	14,9	16,8	14,5	16,5	11,7
Mode d'occupation du logement	20,5	11,2	27,9	13,9	18,5	17,2	28,1	21,5	22,9	13,7	24,5
Propriété d'une entreprise	5,1	3,7	10,4	4,2	8,9	8,3	3,5	5,5	7,9	11,5	7,2
Interaction	5,4	-12,2	9,8	13,3	2,9	7,9	6,3	9,6	8,9	3,9	8,1
Dans les groupes	51,0	50,8	34,1	58,2	49,0	45,3	47,2	46,6	45,8	54,4	48,5

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

Tableau 4 : Part de l'inégalité du patrimoine par province selon certaines caractéristiques des familles*

	Canada	T.-N.-L.	Î.-P.-É.	N.-É.	N.-B.	Qc	Ont.	Man.	Sask.	Alb.	C.-B.
Inégalité totale du patrimoine	100,0	0,1	0,3	0,8	0,9	17,4	40,6	2,3	2,3	12,9	22,3
						Part (%)					
Revenu avant impôt						Répartition (%)					
Moins de 25 000 \$	1,8	-5,8	3,1	6,5	-2,6	0,6	1,6	-3,3	0,7	1,3	4,8
25 000 \$ à 49 999 \$	8,3	5,0	17,2	11,5	32,7	10,3	7,0	8,1	17,5	3,7	8,4
50 000 \$ à 99 999 \$	39,1	59,1	24,8	45,5	38,9	44,2	34,0	56,6	42,6	49,1	33,1
100 000 \$ et plus	50,9	41,8	54,9	36,5	31,1	44,9	57,4	38,6	39,2	45,9	53,7
Mode d'occupation du logement											
Locataire	-0,5	-3,5	-4,8	8,6	0,1	5,7	-5,2	-2,1	-5,8	1,3	0,5
Propriétaire											
Sans hypothèque	78,8	81,1	103,3	74,1	87,2	76,2	84,8	91,7	91,4	53,9	84,0
Avec hypothèque	21,7	22,5	1,4	17,3	12,8	18,0	20,4	10,4	14,4	44,8	15,5
Âge du principal soutien économique											
Moins de 45 ans	16,0	7,4	9,4	1,2	16,5	12,8	7,1	31,4	17,9	44,9	16,9
45 à 64 ans	60,6	42,8	64,7	67,2	68,0	72,0	63,5	44,8	56,8	35,0	61,8
65 ans et plus	23,4	49,8	25,9	31,6	15,4	15,1	29,4	23,8	25,3	20,1	21,3
Régime de pension d'employeur											
Non	43,9	28,5	50,8	28,7	30,9	47,3	30,9	52,0	44,8	38,6	69,2
Oui	56,1	71,6	49,2	71,3	69,1	52,7	69,1	48,0	55,2	61,4	30,8
Propriété d'une entreprise											
Non	33,2	62,1	26,0	55,7	33,5	32,9	42,9	35,0	25,8	10,3	27,0
Oui	66,8	37,9	74,0	44,4	66,5	67,1	57,1	65,0	74,2	89,7	73,0

Source : Enquête sur la sécurité financière, 1999

* Exclut les familles dont le patrimoine est nul ou négatif.

modèle différent étaient Terre-Neuve-et-Labrador, où les familles de personnes âgées détenaient la part la plus élevée (50 %), et l'Alberta, où les jeunes familles (principal soutien économique âgé de moins de 45 ans) représentaient 45 %.

La répartition de l'inégalité totale selon la propriété d'une entreprise a révélé tout un contraste. En Alberta, où un taux plus élevé de familles étaient propriétaires d'une entreprise et où la proportion du patrimoine en ce qui concerne la valeur nette de l'entreprise était supérieure, la variabilité des avoirs des familles propriétaires d'une entreprise représentait 90 % de l'inégalité du patrimoine dans cette province, comparativement à 57 % en Ontario.

D'autre part, la variation du patrimoine des familles détenant un régime de pension d'employeur représentait 72 % de l'inégalité du patrimoine à Terre-Neuve-

et-Labrador par rapport à 31 % seulement en Colombie-Britannique. Chez les familles de la plupart des provinces de l'est du Canada, la participation à un tel régime jouait un rôle important dans la représentation de l'inégalité du patrimoine, tandis que la propriété d'une entreprise alimentait l'inégalité chez les familles vivant dans les provinces de l'Ouest.

Conclusion

Les économies des provinces montrent des différences considérables qui deviennent, à leur tour, responsables de la variation du revenu familial dans l'ensemble du pays. Cependant, la province où l'on trouve le revenu moyen le plus élevé n'est pas nécessairement celle où l'on observe le patrimoine moyen le plus élevé. Des facteurs autres que le revenu influencent le patrimoine familial. Cela comprend l'accession à la propriété, la valeur de la maison, les actifs financiers, la

Source des données et définitions

L'analyse repose sur l'Enquête sur la sécurité financière (ESF), qui a été menée entre mai et juillet 1999. L'échantillon comprenait 23 000 logements situés dans les 10 provinces — 21 000 provenaient de régions géographiques sans caractéristique spécifique et 2 000, de régions « à revenu élevé ». Un ménage à revenu élevé avait un revenu total d'au moins 200 000 \$ ou un revenu de placements d'au moins 50 000 \$. Les personnes vivant dans les réserves indiennes, les membres des Forces armées et les personnes vivant dans un établissement institutionnel tel qu'une prison, un hôpital ou un foyer pour personnes âgées ont été exclus. Le questionnaire de l'ESF (n° 13F0026MIF-01001 au catalogue) est offert gratuitement dans le site Internet de Statistique Canada à www.statcan.ca/cgi-bin/downpub/research_f.cgi. Pour plus de détails sur l'enquête, voir *Les avoirs et les dettes des Canadiens : une vue d'ensemble des résultats de l'Enquête sur la sécurité financière* (n° 13-595-XIF au catalogue de Statistique Canada).

L'enquête a recueilli des renseignements sur les caractéristiques sociodémographiques et les caractéristiques de la population active chez les personnes âgées de 15 ans et plus, de même que de l'information sur les actifs et les dettes de leur famille au moment de l'enquête. Dans le cas de 85 % des répondants à l'enquête, on a compilé les données sur le revenu de 1998 en faisant, après autorisation, un couplage avec les données des dossiers fiscaux. Pour les 15 % restants, on a recueilli en personne les renseignements sur le revenu. La collecte s'est faite par des interviews sur place, mais les répondants pouvaient également remplir le questionnaire eux-mêmes. On essayait d'obtenir les données financières auprès du membre de la famille le mieux renseigné à propos des finances de la famille. Les réponses par personne interposée étaient acceptées. Le taux de réponse global a atteint 76 %.

Les données manquantes sur les éléments des actifs et des dettes servant à compiler les estimations du patrimoine ont été imputées en grande partie selon la procédure « hot deck », sauf celles se rapportant aux épargnes dans les régimes de pension d'employeur. Ces dernières ont, quant à elles, fait l'objet d'une estimation à l'aide d'une approche d'évaluation à la cessation du régime à partir des renseignements recueillis sur le nombre d'années passées sur le marché du travail, la protection offerte par le ou les régimes de pension, les cotisations versées

et les prestations reçues. On peut trouver une description détaillée de la méthodologie utilisée pour estimer ces épargnes dans *Enquête sur la sécurité financière : méthodologie pour estimer la valeur des droits à pension dans les régimes d'employeur* (n° 13F0026MIF-01003 au catalogue de Statistique Canada). Les données empiriques contenues dans le présent article sont fondées sur un échantillon de 15 933 familles, dont 1 143 provenaient de l'échantillon à revenu élevé.

Famille : comprend les familles économiques et les personnes hors famille. Une famille économique est un groupe de personnes qui partagent un logement et qui sont apparentées par le sang, le mariage (y compris l'union libre) ou l'adoption. Une personne hors famille est quelqu'un qui vit seul ou avec des personnes non apparentées.

Principal soutien économique : membre de la famille dont le revenu est le plus élevé avant impôt. Si deux personnes avaient exactement le même revenu, la personne la plus âgée était retenue.

Mode d'occupation du logement : désigne le mode d'occupation du logement de la famille au moment de l'enquête. Une famille peut vivre dans un logement loué ou être propriétaire de son logement en payant ou non une hypothèque.

Revenu familial avant impôt : somme des revenus de toutes provenances qu'ont reçus les membres d'une famille âgés de 15 ans et plus pendant l'année civile 1998. Les sources comprennent les salaires et traitements, le revenu net tiré d'un emploi autonome, le revenu de placements, les transferts gouvernementaux, la pension de retraite et la pension alimentaire. Sont exclus les revenus en nature, les remboursements d'impôt et les héritages.

Patrimoine ou richesse : total de l'actif moins le total de la dette. Il est fondé sur l'actif négociable sur lequel les familles exercent un contrôle direct. Il ne comprend pas la valeur accumulée de l'épargne détenue dans des régimes de pension d'employeurs ni les réclamations futures des programmes publics de sécurité du revenu. Il ne comprend pas non plus le rendement éventuel du capital humain (revenu d'emploi ou capacité de générer un revenu de placements).

propriété d'une entreprise, la possession d'autres biens immobiliers, la propriété d'un véhicule, la participation à un régime de pension d'employeur et la possession d'autres biens durables.

Sur le plan provincial, le patrimoine était réparti de façon plus inégale que le revenu et était concentré chez les familles se situant dans le décile de revenu supérieur. En outre, le patrimoine était réparti plus inégalement dans trois provinces : le Québec, l'Alberta et la Colombie-Britannique.

Quatre provinces (le Québec, l'Ontario, l'Alberta et la Colombie-Britannique) regroupaient 93 % de l'inégalité totale du patrimoine au Canada. Une décomposition multiniveau de l'inégalité du patrimoine selon les caractéristiques des familles telles que le revenu, le mode d'occupation du logement et la propriété d'une entreprise démontrait que le mode d'occupation surpassait le revenu pour expliquer l'inégalité dans six provinces, tandis que le revenu menait dans les quatre autres provinces. La propriété d'une entreprise arrivait en troisième position dans toutes les provinces.

L'inégalité du revenu et de la richesse n'est pas un fait nouveau, et cette situation existe dans presque tous les pays. Cependant, les façons de redistribuer la richesse sont différentes. Par exemple, le Canada a mis sur pied un régime fiscal progressif qui permet le recours à l'impôt et aux transferts gouvernementaux pour réduire l'inégalité du revenu. Cependant, le transfert du patrimoine entre générations est généralement imposé comme s'il était un revenu pour la personne qui le reçoit. Le Canada n'a pas d'impôt direct sur la fortune. Toutefois, le revenu provenant des actifs financiers est imposable, et les administrations municipales prélèvent des impôts fonciers sur le logement et les autres biens immobiliers.

Par ailleurs, le système fiscal canadien encourage les épargnes personnelles et l'investissement par l'entremise d'une panoplie de régimes d'épargne à impôt différé⁸. L'objectif qui sous-tend de telles mesures incitatives est d'encourager les familles à épargner davantage pour atteindre des objectifs à long terme tels que la retraite ou l'instruction des enfants. Cependant, les familles qui jouissent d'un revenu plus élevé sont plus susceptibles d'avoir recours à ces régimes à imposition reportée puisqu'elles sont en mesure d'épargner⁹. Bien que de telles mesures incitatives peuvent accroître l'inégalité du patrimoine, les investissements qui en résultent doivent être ultérieurement convertis en revenus et deviennent ainsi soumis à l'impôt au taux marginal le plus élevé s'appliquant au particulier.

Finalement, certains résultats démontrent que les caractéristiques des familles sont peut-être la principale source de l'inégalité du revenu. Les locataires et les personnes à faible revenu ont un patrimoine moyen peu élevé, et les limites de la répartition de leur patrimoine sont plutôt rapprochées. D'autre part, les propriétaires et les personnes à revenu élevé ont un patrimoine moyen supérieur, mais connaissent une plus grande variation du patrimoine. Même en excluant la valeur nette du logement, le patrimoine des propriétaires est plus de six fois supérieur au patrimoine moyen des locataires.

Perspective

■ Notes

1 Le patrimoine augmente habituellement avec le revenu. Cependant, comme le patrimoine s'accumule tout au long de la vie, les familles à faible revenu à leur

retraite peuvent avoir un patrimoine beaucoup plus considérable que celui des familles plus jeunes dont le revenu est relativement plus élevé.

2 Les exonérations fiscales fondées sur les caractéristiques démographiques du contribuable (état matrimonial, âge, nombre de personnes à charge), la propriété d'une entreprise et les investissements peuvent avoir une incidence sur le revenu après impôt des familles canadiennes. D'autre part, le revenu avant impôt correspond au revenu total d'une famille au cours d'une année donnée et sert à regrouper les familles selon le décile.

3 À Terre-Neuve-et-Labrador, là où le revenu moyen était le plus bas, 9 % des familles avaient un patrimoine négatif ou nul. En Ontario et en Alberta, deux provinces où les niveaux de revenu étaient relativement plus élevés (tableau 1), 6 % des familles étaient dans la même situation.

4 Des détails sur cet indice se trouvent dans Theil (1967), chapitre 4; Allison (1978) et Bourguignon (1979). À titre d'exemple visuel, voir Schwarz (1996), Cardoso (1997), Zyblock et Tyrrell (1997) ainsi que Frick et Grabka (2003). Voir aussi Cowell (1985) pour une décomposition multiniveau de l'indice de Theil.

5 Dans le présent article, on a étudié l'inégalité du patrimoine en se servant uniquement du coefficient de Theil à cause de ses propriétés additives et décompositionnelles. D'autres mesures d'inégalité, comme le coefficient de Gini, le logarithme de la variance du patrimoine et le coefficient d'asymétrie, ont aussi été utilisées mais elles ne figurent pas ici afin de respecter l'impératif de concision. On peut obtenir auprès de l'auteur un tableau qui résume les résultats obtenus à partir de ces mesures.

6 Certaines de ces situations de revenu élevé et de patrimoine élevé peuvent se comprendre par la diversité des économies provinciales avec, comme conséquence, des revenus variables pour les résidents. Comparativement à l'Ontario (100), l'indice du patrimoine moyen variait entre 46 (Terre-Neuve-et-Labrador) et 108 (Colombie-Britannique). Cependant, lorsque le patrimoine moyen des familles d'une province à l'autre était recalculé en tenant pour acquis que la répartition du revenu qui prévalait en Ontario s'appliquait à toutes les autres provinces, l'écart des indices du patrimoine moyen chutait à 53 points. Cela montre que même si la répartition du revenu était identique dans toutes les provinces, le patrimoine moyen des familles varierait quand même d'une province à l'autre.

7 Même si la méthodologie permet une décomposition multiniveau, il est quand même nécessaire de limiter le nombre de caractéristiques qui peuvent être utilisées en

même temps afin de préserver la fiabilité statistique des conclusions. Le recours à cinq caractéristiques aurait signifié une classification des familles dans chaque province en 144 cellules — le revenu (4), le mode d'occupation du logement (3), l'âge du principal soutien économique (3), la propriété d'une entreprise (2) et la participation à un régime de pension (2). Cela aurait signifié la scission de l'échantillon de 15 933 familles en 1 440 cellules (144 x 10). Bien que seuls les résultats concernant le revenu•le mode d'occupation du logement•la propriété d'une entreprise soient présentés ici, les résultats des autres combinaisons peuvent être fournis sur demande.

8 Ceux-ci comprennent les régimes enregistrés d'épargne-retraite, les fonds enregistrés de revenu de retraite, les régimes enregistrés d'épargne-logement et les régimes enregistrés d'épargne-études. Des taux d'imposition moindres s'appliquent aussi au revenu de placements et au revenu de dividendes ainsi qu'aux gains en capital (après s'être prévalu de l'exonération à vie de 100 000 \$ et de 500 000 \$ pour les petites sociétés par actions admissibles et les propriétés agricoles admissibles).

9 Par exemple, parmi tous les contribuables âgés de 25 à 64 ans, seulement 4 % de ceux qui avaient un revenu inférieur à 10 000 \$ ont cotisé à un régime enregistré d'épargne-retraite en 1999, comparativement à 74 % des personnes dont le revenu se situait entre 60 000 \$ et 79 999 \$, et à 78 % des personnes dont le revenu était de 80 000 \$ ou plus. Le programme sur la Subvention canadienne pour l'épargne-études a récemment mis en place des mesures visant à inciter les cotisants à faible revenu ou à revenu moyen à épargner davantage par l'entremise d'une subvention correspondant à un taux encore plus élevé de la cotisation.

■ Documents consultés

ALASIA, Alessandro. *Disparité infraprovinciale des revenus au Canada : données de 1992 à 1999*, n° 21-601-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, série « Document de travail sur l'agriculture et le milieu rural », n° 63.

ALLISON, Paul D. « Measures of inequality », *American Sociological Review*, décembre 1978, vol. 43, n° 6, p. 865 à 880.

BEACH, Charles M., et George A. SLOTSVE. *Are we becoming two societies? Income polarization and the myth of the declining middle class in Canada*, Toronto, C.D. Howe Institute, 1996.

BOURGUIGNON, François. « Decomposable income inequality measures », *Econometrica*, juillet 1979, vol. 47, n° 4, p. 901 à 920.

CARDOSO, Ana Rute. « Workers or employers: Who is shaping wage inequality? », *Oxford Bulletin of Economics and Statistics*, novembre 1997, vol. 59, n° 4, p. 523 à 547.

COWELL, Frank A. « Multilevel decomposition of Theil's index of inequality », *Review of Income and Wealth*, juin 1985, vol. 31, n° 2, p. 201 à 205.

FINNIE, Ross. « Différences entre les provinces sur le plan de l'inégalité des gains de 1982 à 1994 », *L'Observateur économique canadien*, février 1998, vol. 11, n° 2, p. 3.1 à 3.12.

FRICK, Joachim R., et Markus M. GRABKA. « Imputed rent and income inequality: A decomposition analysis for Great Britain, West Germany and the U.S. », *Review of Income and Wealth*, décembre 2003, vol. 49, n° 4, p. 513 à 537.

MELVIN, James R. « Regional inequalities in Canada: Underlying causes and policy implications », *Analyse de Politiques*, 1987, vol. 13, n° 3, p. 304 à 317.

SCHWARZ, Johannes. « How income inequality changed in Germany following reunification: An empirical analysis using decomposable inequality measures », *Review of Income and Wealth*, mars 1996, vol. 42, n° 1, p. 1 à 11.

THEIL, Henri. *Economics and information theory*, Amsterdam, North-Holland Publishing, Chicago, Rand McNally, 1967.

WILKINSON, Joe, et coll. *Tendances provinciales et territoriales des statistiques économiques, 1981-2002*, n° 13-604-MIF au catalogue de Statistique Canada, Ottawa, 2003, série technique « Comptes des revenus et dépenses », document de recherche n° 43.

ZYBLOCK, Myles, et Iain TYRRELL. « Decomposing family income inequality in Canada, 1981-93 », *Canadian Business Economics*, octobre à décembre 1997, vol. 6, n° 1, p. 108 à 119.